

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>87244</b>	<b>De M. Alain Marleix ( Les Républicains - Cantal )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Éducation nationale
<b>Rubrique</b> >enseignement	<b>Tête d'analyse</b> >cantines scolaires	<b>Analyse</b> > repas. laïcité.
Question publiée au JO le : <b>18/08/2015</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>24/11/2015</b> Date de renouvellement : <b>01/03/2016</b> Date de renouvellement : <b>14/06/2016</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Alain Marleix interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suppression de la viande de porc dans les cantines scolaires. Ces dernières semaines, plusieurs villes et grandes agglomérations ont pris cette décision qui peut paraître légitime au nom de la laïcité. Si des menus de substitution peuvent logiquement être mis en place afin de satisfaire parents et enfants de confessions différentes, il est tout de même difficile d'admettre une telle attitude qui peut être là aussi qualifiée de démagogique. À l'heure où, par ailleurs, le porc traverse une crise très sérieuse, ces décisions de supprimer la viande de cet animal au sein de certaines cantines scolaires ne vont pas dans le bon sens et ne peuvent qu'aggraver une situation déjà tendue. De ce fait, il lui demande si, en liaison avec le ministère de l'intérieur, elle entend réagir pour tenter de limiter les méfaits de ces prises de position.